

# **CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATIONS DU SITE ET DU SERVICE RIDER CLUB**

## **Nom du site**

Rider Club

## **Editeur du site**

SAS Magenta Motorcycle

30-36 rue du Sergent Bauchat

75012 Paris

N° SIRET : 838 613 586 00018 R.C.S. PARIS

## **Représentant légal**

Cedric Potrel, en sa qualité de président de la Société Magenta Motorcycle.

## **Directeur de la publication**

Cedric Potrel

## **Hébergeur**

Scalingo SAS

15 avenue du Rhin

67100 Strasbourg, France

SIRET 80866548300018

Site internet : <https://www.scalingo.com/>

- SOMMAIRE -

<b>Définitions</b>	page 4
<b>Article 1. Préambule</b>	page 5
<b>Article 2. Champs d'application</b>	page 5
<b>Article 3. Modifications des CGU du Site &amp; du service</b>	page 6
<b>Article 4. Utilisation du service Rider Club</b>	page 6
<b>4.1. Utilisation du Site</b>	page 6
i/. Le concept Rider Club	page 6
ii/. La sécurisation des paiements	page 7
<b>4.2. Les Comptes d'Utilisateur</b>	page 7
i/. Profil	page 7
ii/. Organisation du Site	page 8
iii/. Contenu	page 8
iv/. Evaluations	page 8
<b>4.3. Relations entre Utilisateurs</b>	page 9
i/. Principe contractuel	page 9
ii/. Proposition d'un Contrat de Location	page 9
iii/. Choix d'un autre Contrat	page 9
iv/. Différend entre Utilisateurs	page 10
<b>4.4 Modalités de location d'un Véhicule</b>	page 10
i/. L'inscription des Voyageurs	page 10
ii/. Conduite des Véhicules loués	page 11
iii/. L'inscription des Propriétaires et de leur Véhicule	page 11
iv/. Conditions applicables aux Propriétaires	page 12
<b>4.5 Modalités de Rémunération et de réservation</b>	page 13
i/. La Rémunération due au Propriétaire utilisant le service Rider Club	page 13
ii/. Frais de service pratiqués pour le service Rider Club	page 14
iii/. Publication de l'annonce d'un Véhicule	page 14
iv/. Dépôt de garantie	page 14
v/. Règles générales de réservation	page 15
vi/. Extension de location	page 16
<b>4.6 Annulation d'une réservation par le Voyageur</b>	page 16
i/. Modification	page 16
ii/. Annulation	page 16
iii/. Délai de remboursement	page 17
iv/. Responsabilité exclusive du locataire	page 18

<b>4.7 Annulation d'une réservation par le Propriétaire</b>	page 18
i/. Délai afin d'obtenir un Remboursement direct	page 18
ii/. Impossibilité du remboursement direct	page 18
iii/. Événement de nature à empêcher la location	page 18
<b>4.8 Mise en relation avec d'autres Utilisateurs en cas d'annulation de location</b>	page 19
i/. Principe de la mission de Rider Club	page 19
ii/. Limite de la mission de Rider Club	page 19
<b>4.9 Assurance</b>	page 19
i/. Les garanties	page 19
ii/. Les franchises	page 19
iii/. Déchéance de garantie	page 20
iv/. Annulation d'une réservation	page 20
v/. Déclaration de sinistre	page 21
vi/. Obligations du Propriétaire	page 21
<b>Article 5. Droit de Propriété Intellectuelle</b>	page 22
<b>Article 6. Données à caractère personnel et cookies</b>	page 22
<b>Article 7. Loi applicable et Tribunaux compétents</b>	page 23

## Définitions

« Avis » : Commentaires et/ou évaluations émis par un Utilisateur concernant un Véhicule et/ou un autre Utilisateur publiés à l'issue d'une relation contractuelle entre Utilisateurs.

« Contrat de Location » : Contrat par lequel un Propriétaire cède la jouissance d'un Véhicule pour un temps et un Prix déterminé. Il fixe les conditions prévues entre les parties pendant ladite période de location.

« Dépôt de garantie » : Somme déposée par le voyageur destinée à couvrir d'éventuels dommages sur le véhicule, la franchise d'assurance et autres manquements de celui-ci vis à vis du contrat de location.

« Frais de service » : Rémunération telle que perçue par le Site.

« Franchise » : Dans le cadre des garanties d'assurance dont bénéficient le locataire, la franchise est la somme restant à la charge de l'assuré dans le cas où survient un sinistre. Il y a autant de franchises que d'événements sur une même location. Le montant de celle-ci est indiqué sur les Dispositions Particulières de notre partenaire assureur, remises au locataire du véhicule.

« Offre » : Offre formulée par le Propriétaire d'un Véhicule afin de permettre la mise à disposition dudit Véhicule aux fins de location à des Locataires.

« Prix » : Montant total d'une location incluant la Rémunération, les Frais de service du Site et les services retenus par le Locataire.

« Profil » : Données fournies volontairement par un Utilisateur lors de son inscription sur le Site ou bien au cours de son utilisation du Site.

« Propriétaire » : Englobe l'ensemble des Propriétaires de Véhicules souhaitant les proposer à la location sur le Site. Les Propriétaires concernés sont ceux dont l'activité occasionnelle de location de Véhicules s'exerce à titre privé et ne constitue pas une source principale de revenus, ou bien ceux dont l'activité de location de Véhicules s'exerce à titre professionnel et constitue une source principale de revenus.

« Rémunération » : Somme d'argent versée par le Locataire au Propriétaire d'un Véhicule en contrepartie de la mise à disposition et de la location du Véhicule.

« Réservation » : Action émanant d'un Locataire afin de retenir un Véhicule et en obtenir la jouissance pour une certaine durée prédéterminée en accord avec le Propriétaire.

« Société » : La Société Rider Club .

« Utilisateur » : Englobe indifféremment les Propriétaires et les Locataires

« Véhicule » : Véhicule Terrestre à Moteur (VTM) de type motocyclette égale ou supérieur à 125cm<sup>3</sup> dont l'année d'ancienneté est inférieure ou égale à 12 ans et dont le nombre de kilomètre au compteur est inférieur ou égale à 40.000km. Le carnet d'entretien doit être à jour.

« Locataire » : Désigne toute personne qui souhaite louer un Véhicule pour en être le conducteur principal.

Les présentes définitions s'entendent de la même façon tant au singulier qu'au pluriel.

## **Article 1. Préambule**

Rider Club a développé une Plateforme en ligne sur le Site accessible à l'adresse [www.riderclub.fr](http://www.riderclub.fr) ainsi que sur une application pour appareils mobiles.

Le site Internet « [www.riderclub.fr](http://www.riderclub.fr) » et ses applications mobiles (ci-après, le « Site ») est édité sous la forme d'un réseau social destiné aux Propriétaires et aux Utilisateurs de Véhicules de loisirs et professionnels motocyclette supérieure ou égale à 125cm<sup>3</sup> (ci-après, le ou les « Véhicules »). Le Site permet de mettre en relation des particuliers (ci-après, le ou les « Locataires ») souhaitant louer ce type de Véhicules avec des Propriétaires de Véhicules (ci-après, le ou les « Propriétaires ») disposés à louer à titre privé ou professionnel les dits Véhicules. Les Locataires et les Propriétaires revêtent la qualité d'Utilisateur » du Site ou du service proposé par le Site.

Le Site permet ainsi :

- aux Propriétaires de mettre à disposition à titre onéreux des Véhicules. Les Utilisateurs sont libres de déterminer entre eux le Contrat relatif à la mise à disposition de Véhicules. De même, les Utilisateurs déterminent de manière autonome la forme et le contenu dudit Contrat.

- de proposer un service aux Utilisateurs afin de communiquer et échanger toute information et conseil. Un espace dédié est à cet effet mis à leur disposition au sein du Site. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont ainsi pour objectif de définir les conditions d'utilisation du Site, les relations nouées entre le Site et ses Utilisateurs et l'organisation des relations entre les Utilisateurs au sein du Site uniquement.

## **Article 2. Champs d'application**

L'utilisation du Site et du service Rider Club est subordonnée à l'acceptation, sans condition ni réserve, par tout Utilisateur des présentes Conditions Générales. Préalablement à la finalisation de leur inscription sur le Site, les Utilisateurs sont à cet égard tenus de cocher l'option « J'accepte » afin de confirmer leur adhésion aux Conditions Générales.

L'utilisation ou la participation au service Rider Club s'exerce sous la condition d'une adhésion sans exception ni réserve par les Utilisateurs aux Conditions Générales accessibles sur le Site Rider Club. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute utilisation du service Rider Club pour la location de Véhicules immatriculés en FRANCE. Les Utilisateurs déclarent comprendre et agréé sans réserve ni exception les présentes conditions générales rédigées en langue française. Ces Conditions Générales régissent l'ensemble des rapports noués entre les Utilisateurs au titre l'utilisation du service Rider Club. L'inscription d'un Utilisateur nécessite préalablement la création d'un Profil. Tout Utilisateur déclare disposer d'une capacité juridique pleine et entière lui permettant l'utilisation du Site et l'acceptation sans réserve des Conditions Générales.

### **Article 3. Modifications des Conditions Générales d'Utilisation du Site et du service**

Ces Conditions Générales pourront au besoin être modifiées par Rider Club. Les Utilisateurs seront informés de toute modification de ces Conditions Générales par voie d'annonce sur le Site.

### **Article 4. Utilisation du service Rider Club**

#### 4.1. Utilisation du Site

i/. Le concept Rider Club :

Le Site propose un service de mise en relation entre Utilisateurs dans le cadre duquel le Propriétaire propose une mise à disposition de Véhicules aux fins de location. Le Locataire peut accepter ladite mise à disposition du Véhicule proposée sur le Site et utiliser ledit Véhicule dans le cadre d'une location dont les termes seront convenus avec le Propriétaire. Le Site agit principalement au titre de la mise en relation des Utilisateurs et de l'assistance des Utilisateurs lors de la validation des éléments et documents nécessaires à la mise à disposition des Véhicules. Rider Club ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque manquement et/ou litige consécutif au comportement, fautif ou non, d'un Propriétaire ou d'un Locataire à l'occasion de l'utilisation du Site ou du service Rider Club, ou bien de l'exécution d'un Contrat de Location par les Utilisateurs. Dans l'hypothèse d'un conflit entre Utilisateurs, et sans que cela ne puisse étendre le périmètre de sa responsabilité ou de ses engagements, Rider Club s'efforcera de proposer dans la mesure de ses moyens toute solution utile permettant de résoudre ce conflit ou d'offrir à un Utilisateur une alternative. En acceptant les conditions générales, les utilisateurs, Locataires comme Propriétaires, s'engagent à utiliser le site en toute bonne foi. Les utilisateurs ne peuvent de ce fait détourner l'utilisation du site et se servir de Rider Club comme moyen de communication en vue d'effectuer une location en dehors du site. Aucun règlement au titre du paiement de la location ne peut être effectué en dehors du site. Tout manquement à ce principe sera considéré comme du détournement de clientèle s'il est initié par un Propriétaire. Rider Club se réserve ainsi le droit de poursuivre tout utilisateur ne respectant pas ces conditions. Les missions réalisées par la Société Rider Club dans le cadre de l'exploitation du Site sont exclusives d'un service de location de Véhicules ;

Elles peuvent être définies de manière limitative comme suit :

- 1° La gestion des inscriptions des Utilisateurs sur le Site ;
- 2° La mise en relation des Utilisateurs;
- 3° La fourniture sur option d'une assurance « multirisques » des Véhicules Terrestres à Moteur ou d'une assistance technique au profit du Locataire et du Propriétaire dans le cadre de la mise à disposition de Véhicules ;
- 4° La dynamisation des relations, des échanges et des transactions de location de Véhicules entre Utilisateurs ;
- 5° L'incitation à l'entretien de relations de qualité entre Utilisateurs ;
- 6° Le suivi des paiements entre ses membres réalisés au moyen de la solution élaborée en collaboration avec la Société STRIPE INC, son partenaire émetteur de monnaie électronique.

ii/. La sécurisation des paiements :

La sécurité des transactions est assurée par la société STRIPE INC, 510 Townsend Street San Francisco, CA 94103 contact by email at [privacy@stripe.com](mailto:privacy@stripe.com) habilitée à exercer son activité en FRANCE.

<https://stripe.com/fr-FR/ssa#translation>

Conditions Générales d'Utilisation de la solution Stripe Inc

La responsabilité de Rider Club ne peut être engagée au titre des paiements entrepris de manière directe entre les Propriétaires et les Locataires. Le Site garantit uniquement la sécurité des paiements électroniques réalisés par l'intermédiaire de notre partenaire Stripe.

Le Site Rider Club est accessible via le réseau Internet, gratuitement, sans exception ou condition et en tout lieu par tout Utilisateur ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) demeurent à sa charge. L'Utilisateur occasionnel n'ayant pas de Profil « Utilisateur » créé suivant inscription régulière sur le Site ne peut avoir accès aux services réservés aux Utilisateurs régulièrement inscrits. Le Site s'engage à mettre en œuvre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer un accès de qualité à ses services. L'obligation étant de moyens, le Site ne peut s'engager à atteindre un quelconque résultat. Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur ne peut permettre d'engager la responsabilité de Rider Club. L'accès aux services du Site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis et ce, pour une maintenance ou pour tout autre cas.

#### **4.2. Les Comptes d'Utilisateur**

i/. Profil :

Chaque Utilisateur souhaitant s'inscrire sur le Site doit obligatoirement créer un Profil « Utilisateur ». Une telle création de Profil nécessite la communication par l'Utilisateur d'informations et de données le concernant, celles-ci comprenant des données à caractère personnel. Le Site n'est aucunement responsable de la communication d'informations erronées, obsolètes ou incomplètes de la part des Utilisateurs. Chaque Utilisateur dispose d'un identifiant unique et d'un code d'accès lui permettant d'accéder directement à son Profil. L'Utilisateur s'engage à conserver de tels éléments, à les conserver confidentiels et à ne jamais les communiquer. L'Utilisateur s'engage à ne créer qu'un seul et unique Profil « Utilisateur ». L'Utilisateur déclare et garantit que les informations et données communiquées sont sincères et valables. Il lui appartient de les modifier si ces dernières ont évolué ou bien ont fait l'objet d'une modification. Les informations sollicitées lors de l'inscription sur le Site sont nécessaires et obligatoires pour la création du compte de l'Utilisateur. En particulier, l'adresse électronique de l'Utilisateur pourra être utilisée par le Site pour l'administration, la gestion et l'animation du service. Le Site assure à l'Utilisateur une collecte et un traitement d'informations personnelles dans le respect de la vie privée conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Site est déclaré à la

CNIL sous le numéro 1931314 v 0. En vertu des articles 39 et 40 de la loi en date du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ses données personnelles.

ii/. Organisation du Site : Le Site est constitué d'un espace public et d'un espace privé, respectivement accessibles selon certaines conditions et/ou restrictions :

*L'espace public* permet d'accéder directement au Site, d'utiliser le Site en tant qu'Utilisateur non-identifié, de bénéficier de certains services et de certaines fonctionnalités proposées par le Site, notamment celles concernant la consultation d'offres de location de Véhicules.

*L'espace privé* est accessible sous condition d'une identification et d'une inscription par l'Utilisateur. Ladite identification nécessite préalablement la constitution et l'enregistrement d'un Profil. L'espace privé permet principalement la publication d'offres de mise à disposition de Véhicules, la modification d'informations communiquées, la réservation des offres, l'ajout de commentaires et certaines possibilités de gestion des offres de mise à disposition de Véhicules.

iii/. Contenu :

Le Site ne garantit pas l'exactitude des informations et contenus indiqués par les Propriétaires concernant les Véhicules proposés. Le Site se réserve le droit d'accepter ou de refuser des offres proposées par les Propriétaires. Le Site ne peut être tenu pour responsable de toute atteinte à quelconque droit détenu par un tiers ou un Utilisateur, de toute inexactitude ou erreur affectant le contenu des offres mises en ligne par les Propriétaires. Il en va de même concernant les commentaires, Avis ou informations publiés par tout Utilisateur.

Chaque Propriétaire s'oblige à fournir une description exacte, objective, actualisée et conforme à l'état, à la qualité d'entretien et à la réalité de son Véhicule. S'ils le souhaitent, les Utilisateurs peuvent publier et mettre à disposition des contenus sur le Site, principalement sous la forme de récits et conseils. Chaque Utilisateur est en droit d'apprécier ces contenus à condition de ne jamais contrevenir à l'ordre public, à la morale et/ou à l'honneur ou à la réputation d'aucune personne. De même, lesdits contenus ne doivent contenir aucun élément illégal, illicite ou susceptible de porter atteinte à un quelconque droit.

iv/. Evaluations :

L'Utilisateur s'oblige à remplir une fiche d'évaluation relative aux personnes avec lesquelles il a partagé une relation contractuelle dans le cadre d'un ou plusieurs services proposés par le Site à l'issue de ladite relation contractuelle. Le Site rend public et publie sur le Profil de l'Utilisateur évalué ladite fiche d'évaluation sous la catégorie « Avis ». L'Utilisateur ayant rempli ladite évaluation s'engage à ne jamais y indiquer de quelconques informations ou éléments susceptibles de porter atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'Utilisateur évalué. L'Utilisateur engage seul sa responsabilité relativement auxdits contenus et/ou auxdites évaluations. De plus, ledit Utilisateur s'oblige à en supporter seul les conséquences éventuelles. L'Utilisateur autorise préalablement et expressément le Site à publier lesdits contenus et lesdites évaluations sur le Site. Ladite autorisation vaut pour des publications sur tout type de supports, en tout lieu, par tout moyen, pour le monde entier et à tout



moment. Le Site est autorisé à utiliser et/ou exploiter lesdits contenus et lesdites évaluations dans un cadre notamment commercial ou à l'aide de partenaires du Site. Le Site n'a aucun droit de regard sur les contenus et évaluations. Néanmoins, le Site propose aux Utilisateurs de signaler tout contenu ou évaluations susceptibles de contrevenir à l'ordre public, à la morale, aux bonnes mœurs et/ou à l'honneur ou à la réputation d'une quelconque personne ou entité, ainsi que les contenus ou évaluations contenant le moindre élément susceptible d'être considérés comme illégal, illicite ou susceptible de porter atteinte à un quelconque droit.

En cas d'infraction à cette obligation globale de bonne conduite, le Site s'engage à supprimer sans délai lesdits contenus et Avis. Tout élément susceptible de porter atteinte au principe ainsi énoncé peut conduire le Site à retirer à un Utilisateur sa qualité et/ou de clore son Profil « Utilisateur » et ce, selon l'appréciation de ces conditions par les Administrateurs du Site. L'Utilisateur banni et/ou dont le Profil est clos en est informé par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura indiqué lors de son inscription au Site.

### **4.3. Relations entre Utilisateurs**

i/. Principe contractuel :

Les Utilisateurs sont autonomes concernant la consultation et l'appréciation de la qualité des offres, la mise à disposition d'un Véhicule, à l'acceptation d'une demande émanant d'un Locataire. Le Propriétaire et le Locataire doivent obligatoirement s'accorder avant de conclure un Contrat de Location préalablement à toute location du Véhicule. Les Utilisateurs sont tenus de respecter les engagements ratifiés de manière contractuelle.

ii/. Proposition d'un Contrat de Location :

Le Site met à la disposition des Utilisateurs un modèle prédéfini de Contrat de Location de Véhicules. Lesdits Utilisateurs sont libres d'utiliser ledit modèle de Contrat de Location, ou bien de le modifier, de l'adapter, de l'arranger, ou d'utiliser tout autre document de leur choix. Le principe de l'effet relatif des Contrats interdit aux Utilisateurs de finaliser un Contrat susceptible d'engager un tiers non-signataire. Les photos prises lors de l'état des lieux départ et de retour doivent respecter soigneusement les indications de prise de vue. Toutes photos jugées non-conformes entraînera une déchéance des garanties d'assurance d'Allianz. Les dommages potentiels ne seront pas pris en compte. Le Locataire et le Propriétaire s'obligent en signant un Contrat à exécuter les obligations ainsi définies. Ils engagent leur seule responsabilité au titre de ce Contrat et ne peuvent générer la moindre obligation opposable à Rider Club.

iii/. Choix d'un autre Contrat :

Le Site ne peut être tenu pour responsable de l'utilisation de tout autre document contractuel, quel qu'il soit, permettant de louer un Véhicule. Si tout autre document contractuel ou Contrat est employé par les Utilisateurs, le Propriétaire s'oblige dans ce Contrat à présenter et décrire son Véhicule, ainsi que les caractéristiques et équipements qui figurent sur son annonce. Il s'oblige également à fixer et formaliser un Prix déterminé, ainsi qu'une durée de location précise et non-équivoque. Le Propriétaire s'engage à ne

mettre à disposition que des Véhicules en parfait état de fonctionnement et en parfait état de circulation. Le Propriétaire s'oblige à fournir une description maintenue à jour et correspondant aux caractéristiques effectives du Véhicule et s'interdit d'induire le Locataire en erreur sur les caractéristiques du Véhicule loué. Le Site se dégage de toute responsabilité en cas de descriptions tronquées, erronées ou fausses du Véhicule.

iv/. Différend entre Utilisateurs :

En cas de survenance d'un différend au titre de l'utilisation du service, les Utilisateurs s'engagent à soumettre leur différend à la médiation prévue à cet effet par Rider Club. Le Site s'engage à proposer dans le meilleur délai toute solution utile de médiation en cas de litige entre les Utilisateurs. Cette médiation sera proposée en tenant compte impartialement des éléments apportés par chacune des parties au conflit. La mise œuvre de cette médiation sera conditionnée par la production de la part des Propriétaires et Locataires en conflit d'un Contrat de Location complété et signé. Le résultat de la médiation dépend de la bonne volonté manifestée à cet effet par les Utilisateurs ; Elle n'est par nature soumise à aucune obligation de résultat à la charge de Rider Club. Si les parties ne parviennent pas à résoudre leur différend dans le cadre de la médiation proposée par Rider Club, elles disposent alternativement de la faculté de saisir leurs Conseils afin de favoriser un accord, ou bien de saisir et soumettre leur litige aux juridictions compétentes.

#### **4.4 Modalités de location d'un Véhicule**

i/. L'inscription des Locataires :

Lors de leur inscription, les Locataires devront saisir sur le Tableau de bord les informations correspondant à leur état civil et à leurs coordonnées. Ils devront numériser et communiquer au moins 48 (QUARANTE HUIT) heures ouvrées avant toute location les documents suivants :

- Carte d'identité, Passeport en cours de validité ;
- Permis de conduire valide ;

Pour louer un véhicule, le locataire doit répondre impérativement à ces conditions :

- 2 ans de permis minimum : A, A2, A1 ou B avec formation de 7H hors permis A obtenu depuis 1 an dès 30 ans
- Aucun sinistre corporel responsable avec circonstances aggravantes sur les 36 derniers mois et/ou 2 ou plus sinistres matériels responsables. Aucune suspension de permis de conduire ou annulation sur les 36 derniers mois
- Circuler dans l'espace Européen uniquement

L'assureur se réserve le droit d'exercer un recours contre le locataire bénéficiaire en cas de fausse déclaration lors de l'enregistrement de sa location (article 12140 du code civil).

Rider Club supervise sans obligation de résultat l'inscription des Locataires et se réserve le droit de retirer un Locataire inscrit sur le Site si les éléments ou les documents communiqués sont irréguliers ou erronés. Les Locataires donnent leur accord afin que les documents ainsi communiqués puissent être fournis à la Société d'assurance sollicitée pour une location, ou bien au partenaire de paiement électronique Stripe.

ii/. Conduite des Véhicules loués :

Le Locataire s'engage à garantir un usage normal et prudent du véhicule. Il s'engage et s'oblige à respecter les dispositions issues du Code de la Route et du manuel d'utilisation du Véhicule émanant du Constructeur, ainsi que les préconisations du Propriétaire. Le véhicule ne peut pas être utilisé pour rouler sur piste fermée ou tout autre espace dédié à la course ou à la compétition. Les garanties sont acquises exclusivement pour les déplacements privés et familiaux, les trajets domicile travail ainsi que les déplacements professionnels (à l'exception du transport onéreux de personnes / et ou de marchandises).

Tout Locataire ne répondant pas à ces conditions engage seul sa responsabilité tant face au Site, que face au Propriétaire ou aux tiers.

iii/. L'inscription des Propriétaires et de leur Véhicule : `

Lors de leur inscription, les Propriétaires s'obligent à présenter leur Véhicule en complétant une description détaillée et une grille tarifaire. Ces deux obligations doivent nécessairement être renseignées dans le respect des présentes Conditions Générales, de manière objective et conforme à la réalité des informations sollicitées. Le Propriétaire doit indiquer sur la fiche descriptive détaillée de son annonce, le nombre exact de Places assises sécurisées. A défaut, une erreur sur cette information peut être une cause d'annulation de la Location ayant pour conséquence le Remboursement du Solde total de la Réservation en faveur du Locataire.

Le Site ne peut être tenu responsable de toute erreur, omission ou inexactitude, volontaire ou non, émanant du Propriétaire et concernant tant la description que l'évaluation du Véhicule. Ils doivent saisir sur l'Espace personnel les caractéristiques du véhicule, sous peine d'une déchéance de garantie d'assurance, à savoir :

- la marque
- le modèle
- L'immatriculation ;
- la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation,
- le nombre de kilomètre au compteur : Inférieur ou égal à 40.000km

Ils complèteront les éléments de description du Véhicule, en procédant à la valorisation de l'offre de location au moyen de la communication de toute information particulière ou de photographies. Sous peine d'annulation d'une location, les Propriétaires devront également numériser et communiquer au moins 48 (QUARANTE HUIT) heures ouvrées avant toute location les documents relatifs au Véhicule proposé à la location, à savoir :

- Immatriculé en France et ses critères techniques ne doivent pas avoir été modifiés depuis la livraison par le constructeur
- Certificat d'immatriculation au nom du propriétaire (en cours de validité et véhicule de courtoisie et d'occasions UNIQUEMENT pour les professionnels) ;
- Certificat d'assurance (en cours de validité et à jour de cotisations) ;
- Un carnet d'entretien constructeur à jour ou toutes factures représentant un service d'entretien du véhicule réalisé par un professionnel ;
- Proposer un antivol certifié SRA au locataire

La communication des documents établissant leur état civil (Carte d'identité, Passeport) et de leur Permis de conduire est également requise. Les Propriétaires donnent leur accord afin que les documents ainsi communiqués puissent être fournis à la Société d'assurance sollicitée pour une location, ou bien au partenaire de paiement électronique Stripe. Le Propriétaire s'engage et s'oblige à fournir un RIB visant le compte bancaire sur lequel lui est versé le montant de sa Rémunération.

La garantie d'assurance prendra effet sous réserve de la bonne communication de l'ensemble des éléments ainsi visés. Une supervision des documents saisis et des déclarations du Propriétaire sera réalisée par Rider Club au titre d'une simple assistance et sans obligation de résultat. Cette supervision portera notamment sur les éléments établissant sur son immatriculation, son nombre de kilomètres au compteur et sa date de 1ère mise en circulation. Elle portera sur l'authentification du Propriétaire et le fait que le Véhicule est bien apte à la location. Le contrôle sera entrepris uniquement lors de l'inscription du Véhicule sur le Site, si bien que les Locataires ne pourront exiger ou opposer à Rider Club la nécessité d'un contrôle de concordance ultérieur. Le Propriétaire s'engage pour sa part à maintenir à jour sur le site les documents requis. Rider Club ne peut assurer une supervision permanente de ces éléments et leur réactualisation relève de la responsabilité exclusive des Propriétaires.

Aucun Véhicule ne pourra être proposé à la location préalablement à la réalisation de ce contrôle de concordance. Rider Club se réserve le droit de retirer tout Véhicule proposé à la location sur le Site si les éléments ou les documents correspondant à ce Véhicule sont irréguliers ou erronés. Les erreurs de saisie des données entraînant la déchéance d'une assurance seront de la seule responsabilité des Propriétaires. Suite à une panne ou tout autre type d'incident, un Véhicule peut-être suspendu du Site par Rider Club afin de vérifier que le dit Véhicule est apte à la location. Rider Club se réserve le droit de retirer tout Véhicule proposé à la location s'il représente un risque pouvant porter atteinte à la qualité de l'offre. Cette suppression peut entraîner l'annulation de réservations futures, et le Propriétaire dudit Véhicule ne pourra prétendre à aucune compensation quant aux rémunérations prévues.

iv/. Conditions applicables aux Propriétaires : le Propriétaire doit garantir :

- la pleine et entière propriété du Véhicule ;
- qu'il revêt à défaut de manière régulière la qualité de gardien du Véhicule, savoir qu'il dispose de toutes les autorisations et attestations nécessaires lui permettant de mettre en location le Véhicule. Le Propriétaire doit être en mesure de fournir au Locataire lesdites autorisations et attestations écrites et signées de la main du propriétaire du Véhicule.
- qu'il ne propose pas à la location un/des Véhicule(s) non autorisé par les Lois et règlements ;
- qu'il propose à la location un/des Véhicule(s) en parfait état de fonctionnement et de conduite ;
- que les documents et informations saisies sont authentiques et sincères.
- la mise en ordre du Véhicule avant le départ quant à la propreté extérieure, les niveaux des fluides (huiles, eaux) et de carburant.

Dans le cas où le propriétaire manque à une ou plusieurs de ces obligations, le locataire sera en droit de refuser la prise en main du véhicule en annulant la location à travers son profil, et pourra prétendre au remboursement total de la rémunération propriétaire. Dans le cas où le Propriétaire loue son Véhicule à travers d'autres plateformes, il s'oblige et s'engage à proposer des prix inférieurs ou équivalents sur Rider Club, à ceux proposés sur d'autres plateformes, tenant en compte les différents systèmes de calcul des respectives plateformes. Par ailleurs, le Propriétaire devra respecter une tarification cohérente avec la valeur de son Véhicule et de ses équipements, son ancienneté et son nombre de kilomètres pour que le prix de location TTC reste en accord avec la philosophie du Site. Le propriétaire qui avance l'heure de prise en charge du véhicule de plus de deux heures par rapport à l'heure prévu initialement lors du paiement du locataire sera tenu d'une pénalité de 10€ (DIX EUROS).

#### **4.5 Modalités de Rémunération et de réservation**

i/. La Rémunération due au Propriétaire utilisant le service Rider Club :

La Rémunération est due au moyen du mode de paiement STRIPE par le Locataire au Propriétaire à compter du jour de la confirmation et de l'acceptation par le Propriétaire de la location. Elle est déterminée de manière autonome par le Propriétaire. Rider Club ne peut en aucune manière intervenir auprès des Utilisateurs afin d'organiser ou déterminer la fixation de la Rémunération du Propriétaire. La Rémunération varie en fonction de la saison définie sur le calendrier, de la durée de la location et du forfait kilométrique sélectionné. Elle peut être déterminée en considération des critères fixés.

Ladite Rémunération est due pour un montant incluant le jour et l'heure de prise de possession du Véhicule par le Locataire et le jour ainsi que l'heure de restitution du Véhicule par le Locataire au Propriétaire. Elle peut être majorée par les coûts des options souscrites par l'Utilisateur et des Frais de service de la Société annulation Rider Club. La signature du Contrat de Location par le Locataire emporte acceptation des Frais de service, de la Rémunération, et de ses majorations s'agissant des coûts listés ci-avant si ces derniers ont été souscrits par le Locataire. Dans le cas où le Locataire a réglé le Prix de la location via un paiement en ligne sur le Site, le Propriétaire percevra la Rémunération de la location par virement bancaire via la solution de notre partenaire STRIPE. Ce virement sera effectué 5 jours ouvrés max après la fin de la location.

Le propriétaire percevra 65% du montant de la location. Cela correspond à la commission de la location par jour ainsi que les frais kilométrique supplémentaire. De plus, le propriétaire sera remboursé à hauteur de 90% sur les frais d'essence supplémentaire.

Le Locataire n'est autorisé à prendre en location le Véhicule qu'après confirmation du bon paiement en ligne du Prix de la location. Le Propriétaire dispose de la faculté de refuser de confier son Véhicule au Locataire si ce dernier ne peut apporter la preuve du bon règlement en ligne des sommes dues au titre de la location.

Les parties fixent librement et d'un commun accord la durée de la location. Si aucun accord ne peut intervenir sur ce point, la location fera l'objet d'une annulation et la Rémunération perçue par le Propriétaire sera intégralement remboursée au Locataire.

ii/. Frais de service pratiqués pour le service Rider Club :

Les Frais de service sont réglés par le Locataire. L'utilisation du service Rider Club emporte acceptation sans exception ni réserve par le Locataire du montant des frais fixés aux présentes Conditions Générales.

Le montant des Frais de service s'impute sur le Prix convenu entre les parties. Ils varient selon la durée de la location, selon le volume de location des Propriétaires, selon le fait que le Propriétaire soit un particulier ou un professionnel.

iii/. Publication de l'annonce d'un Véhicule :

Le Propriétaire peut mettre en ligne son véhicule en location au moyen du Site. Les annonces doivent s'inscrire dans le respect des conditions fixées aux articles 4.2 et 4.3. Le dépôt des annonces est gratuit. Si le Véhicule en question ne satisfait pas aux conditions requises par les articles 4.2 et 4.3 des présentes, les Administrateurs du Site s'autorisent à rendre inaccessible l'annonce dudit Véhicule, savoir notamment sans que cette liste ne soit limitative dans l'un des cas suivants :

- à la suite de signalement(s) par un ou plusieurs Locataires mentionnant leur insatisfaction relative audit Véhicule ou au comportement de son Propriétaire ;
- en cas de non-respect de manière globale par les Propriétaires des Conditions Générales actualisées ;
- si le Propriétaire contrevient à la nécessaire cohésion de la communauté des Utilisateurs.

iv/. Dépôt de garantie :

Le Dépôt de garantie est destiné à couvrir les éventuels dommages causés au Véhicule lors de la location. Le Dépôt de garantie peut être utilisé pour couvrir les frais de réparation du véhicule dans le cas d'un sinistre ou de dommages . Elle peut également servir à couvrir la franchise d'assurance. Le Dépôt de garantie vise aussi à couvrir les dépassements de forfait kilométrique et toute somme due au propriétaire par le Voyageur du fait de la location en accord avec les clauses du contrat de location. La gestion du Dépôt de garantie est conditionnée à la signature par les deux parties (Voyageur et Propriétaire) du contrat de location et de l'état des lieux au départ et au retour de la Location. Cette gestion est faite par le site Rider Club au moment du paiement de la location. Le dépôt de garantie est effectué à ce moment là.

· Gestion du dépôt de garantie par Rider Club.

Le Propriétaire a la possibilité de mandater Rider Club pour effectuer la gestion du Dépôt de garantie dans le cadre de la Location de son véhicule. En confirmant une Location, le Locataire s'engage alors à verser un Dépôt de garantie dont le montant varie en fonction de la valeur du véhicule :

- Inférieur ou égale à 22.000€ = 1.000€ de caution
- Entre 22.000€ et 35.000€ = 2.000€ de caution
- Entre 35.000€ et 50.000€ = 3.000€ de caution

Ce Dépôt de garantie est effectué par Empreinte bancaire. Le montant maximum récupérable par Rider Club ne peut être supérieur à 3000,00 € (TROIS MILLE EUROS). Si le montant dû au Propriétaire est supérieur à 3000,00 € (TROIS MILLE EUROS).

Tout prélèvement d'une somme au titre de la Gestion du dépôt de garantie sera effectué après traitement du dossier par Rider Club et devra être justifié. Rider Club pourra requérir à ce titre, toutes pièces justificatives de l'incident auprès des deux parties. Le Locataire sera informé du détail des sommes composant le prélèvement. Des frais de gestion de 49€ seront appliqués en supplément des frais de réparations au responsable du ou des dommages. En cas d'impossibilité technique de prélever le montant dû sur le compte associé à la réservation, la société Rider Club entamera une procédure de recouvrement auprès du Locataire.

- Gestion du dépôt de garantie par le propriétaire

Le Dépôt de garantie devra prendre la forme d'un moyen de paiement encaissable dans le pays d'immatriculation du véhicule. Si le règlement d'un dépôt de garantie est convenu entre les Utilisateurs, le Locataire prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant du dépôt de garantie, à première demande du Propriétaire et renonce à pouvoir lui opposer toute contestation ni exception tirée du Contrat de Location.

Dans le cas où le Locataire souhaite récupérer le montant du Dépôt de garantie, ledit Locataire devra, postérieurement audit paiement s'adresser au Propriétaire. En cas de sinistre, le montant du Dépôt de garantie pourra après consultation de Rider Club être affecté par le Propriétaire au règlement de la Franchise d'assurance. Lors d'un litige dans le cadre de la gestion du Dépôt de garantie et à défaut d'accord à l'amiable entre le Locataire et le Propriétaire, Rider Club propose un service de médiation, celui-ci est facturé 49,00 € (QUARANTE NEUF EUROS) au Locataire. Dans le cas d'une Location avec un Propriétaire professionnel, la gestion du Dépôt de garantie se fera exclusivement par celui-ci.

v/. Règles générales de réservation :

Toute demande de réservation doit être adressée 48 (QUARANTE HUIT) heures ouvrées au moins avant la prise en location du Véhicule par le Locataire.

Chaque Utilisateur s'oblige à étudier précisément et avec attention les propositions de location portant sur des Véhicules en tenant compte de leurs dates de disponibilité(s), des modèles et catégories de Véhicules, de l'état général desdits Véhicules et de la situation géographique de leur Propriétaire. Lorsqu'un Locataire potentiel sélectionne un Véhicule adapté à ses besoins, il peut formuler une demande de réservation dudit Véhicule correspondant à ladite offre et mentionne obligatoirement les dates auxquelles il souhaite disposer dudit Véhicule. L'envoi de la demande est subordonnée à l'acceptation sans exception ni réserve des présentes Conditions Générales. Par l'envoi d'un courrier électronique et/ou d'un mini message téléphonique (« SMS »), ou selon les moyens de communication disponibles, le Propriétaire est informé de la demande de réservation de son Véhicule pour lesdites dates. Il détermine alors et confirme s'il souhaite effectivement mettre à disposition son Véhicule pour lesdites dates. Le Propriétaire s'oblige à répondre sous un délai maximal de 24 (VINGT QUATRE) heures, sous peine d'annulation de la demande de réservation, aux demandes de réservations qui lui sont transmises en les acceptant ou en les refusant. En cas d'accord du Propriétaire, par l'envoi d'un courrier électronique et/ou d'un mini message téléphonique (« SMS »), le Site informe le Locataire de l'accord. Le Locataire devra verser au Site, au moyen d'un paiement en ligne par STRIPE visée aux présentes le

montant de la location afin de confirmer son intention de réserver ledit Véhicule aux dates déterminées. Dès lors, le Locataire s'oblige à souscrire une assurance spécifique et adaptée au Véhicule concerné.

Une fois le Prix payé et confirmé par inscription sur compte bancaire ouvert au nom de la Société Rider Club, le Site adresse au Propriétaire et au Locataire concernés un récapitulatif détaillé visant les différents éléments relatifs à la réservation du Véhicule concerné. En cas de refus opposé à la demande de réservation par le Propriétaire, le Site en informe dans les meilleurs délais le Locataire et s'autorise à lui soumettre selon ses moyens et les propositions disponibles, des offres au possible équivalentes. Tout refus opposé à une demande de réservation ne peut engager la responsabilité du Site. Le Site ne peut voir sa responsabilité engagée en cas d'annulation de réservation indifféremment issue du Locataire ou du Propriétaire. Le Site ne garantit pas la fermeté et l'exactitude des dates de demande de réservation indiquées par le Locataire souhaitant louer un Véhicule. En cas d'utilisation par le Locataire d'un code promotionnel délivré par une concession dans le cadre d'une démarche de Test Avant Achat, le Locataire reconnaît et accepte que les informations concernant le véhicule loué, les dates de location ainsi que ses coordonnées de contact soient mis à la disposition de la concession par laquelle le Locataire a obtenu le code promotionnel, et avec qui il est déjà en relation.

vi/. Extension de location :

Les Utilisateurs ont la possibilité d'étendre la durée de leur location payée en sollicitant une extension d'un jour de location. Cette demande doit être effectuée au minimum 72 (SOIXANTE DOUZE) heures avant la prise de possession du Véhicule, obligatoirement via l'envoi d'un mail à Rider Club : [contact@riderclub.fr](mailto:contact@riderclub.fr) pour validation ou non de l'extension de durée de location. Toute extension de location devra se pratiquer dans les conditions initialement convenues s'agissant notamment de la Rémunération, de ses majorations, des options et des Frais de service et sans application du taux de réduction semaine éventuellement proposé par le Propriétaire. Le calcul du montant de l'extension se fait de manière autonome, et le Propriétaire est seul à pouvoir donner son accord à la demande formulée par le Locataire. En cas d'accord entre Propriétaire et Locataire afin que le Locataire ne soit facturé que des Frais de Service et de l'assurance, la demande devra être faite directement sur le Site via l'Espace personnel de l'Utilisateur. L'absence de Rémunération du Propriétaire sur cette période d'extension ne dispensera pas le Locataire de s'acquitter de la totalité des Frais de service du Site.

#### **4.6 Annulation d'une réservation par le Locataire**

Le Locataire souhaitant annuler ou modifier sa réservation doit immédiatement en informer le Site en annulant la réservation via son Espace personnel.

i/. Modification :

Toute modification d'une réservation sollicitée par un Locataire est subordonnée à l'accord du Propriétaire et à celui de Rider Club s'agissant de la modification du montant des Frais de service.



ii/. Annulation :

Elle sera susceptible de donner lieu à un remboursement de tout ou partie des frais engagés pour la location en fonction du délai de prévenance courant à compter de la date de communication de l'annulation d'une réservation.

Les Locataires sont soumis aux conditions suivantes :

- Si l'annulation du fait du Locataire est communiquée à Rider Club dans un délai supérieur à 48h avant le début de la location, le montant de la location sera remboursé en intégralité minoré des frais de dossiers.
- Si l'annulation du fait du Locataire est communiquée à Rider Club dans un délai inférieur à 48h avant le début de la location, le montant remboursé sera équivalent à 50% du montant de la location minoré des frais de dossiers.
- Si l'annulation du fait du Locataire est communiquée à Rider Club le jour de la location, 100% (CENT POUR CENT ) du montant de la location ne sera pas remboursée au Locataire. L'indemnité disponible au profit du Propriétaire lui sera immédiatement versée.
- Si l'annulation intervient dans les 4h après la confirmation de la réservation, le Locataire pourra prétendre au remboursement intégral des frais de service, à l'exception du cas où le début de la location est prévu 24h après la confirmation ; dans ce cas les frais d'assurance ne pourront être remboursés.

En cas de panne du Véhicule et de difficultés opérationnelles empêchant de continuer la location et demandant l'immobilisation du véhicule pour une durée supérieure à 24 (VINGT QUATRE) heures et si le Locataire choisit d'interrompre sa location et bénéficie d'un rapatriement à son domicile par l'assistance, Rider Club procédera au remboursement des Frais de services au prorata temporis des jours non consommés.

Les motifs ci-après listés ne seront pas recevables s'agissant de l'éventualité d'un remboursement intégral des Frais de service :

- Un retard affectant la remise du Véhicule par le Propriétaire au Locataire ;
- La modification unilatérale par le Propriétaire de la durée de la location prévue contractuellement entre les parties ;
- La modification plus globalement par le Propriétaire d'une quelconque condition de l'accord contractuel de location intervenu. L'Annulation peut donner lieu à une modification des dates de la Location avec accord du propriétaire et de Rider Club.

Les conditions d'annulation et de remboursement seront alors déterminées par rapport à la date de la première demande de modification de la réservation initiale. La Location ainsi modifiée doit être programmée dans les 12 (DOUZE) mois à compter de la date initiale du départ de la location.

iii/. Délai de remboursement :

Dans les cas prévus par Rider Club, si le remboursement partiel ou intégral des Frais de service est justifié, Rider Club s'engage à procéder à ce remboursement dans un délai de 14 (QUATORZE) jours courant à compter de la réception de la demande d'annulation.

iv/. Responsabilité exclusive du Locataire : `

Les cas d'annulation par le Locataire relèvent exclusivement de leur responsabilité. Le service Rider Club permet uniquement de mettre en relation des Propriétaires et des Locataires et non de garantir les engagements des Locataires potentiels, si bien que l'annulation d'une location par ces derniers ne peut être de nature à engager la responsabilité de Rider Club.

#### **4.7 Annulation d'une réservation par le Propriétaire**

i/. Délai afin d'obtenir un Remboursement direct :

Dans le cas d'une annulation du fait du Propriétaire, Rider Club s'engage à proposer une alternative dans la limite des véhicules disponibles sans considération des critères de choix initiaux. A défaut, Rider Club s'engage à garantir le remboursement des sommes réglées par le Locataire (à savoir notamment : Rémunération, coût de l'assurance et Frais de Service) sous la condition d'une confirmation expresse par le Locataire de cette annulation au plus tard au premier jour de location à 17 (DIX SEPT) heures.

Si la Rémunération a été réglée au Propriétaire en dépit de l'annulation opérée par ce dernier, il sera tenu au remboursement de l'intégralité de la Rémunération ainsi perçue. A défaut, le site Rider Club se réserve le droit de retenir sur les prochaines Rémunérations du Propriétaire, les Sommes dues au Locataire.

Si un Propriétaire professionnel (concessionnaire ou louer) souhaite effectuer un remboursement partiel ou total de la location au locataire et qu'il a déjà perçu sa commission, celui-ci devra rembourser l'ensemble des frais dus à Rider Club. C'est à dire le remboursement de la commission propriétaire, des frais Stripe, des frais de dossier et des frais éventuels de kilométrage et d'essence supplémentaire. Une facture sera émise au nom du propriétaire.

ii/. Impossibilité du remboursement direct :

Passé ce délai, la Rémunération du Propriétaire lui sera versée et elle ne pourra pas dès lors être remboursée au Locataire. La part d'assurance versée au partenaire Assureur ne pourra également être remboursée. Rider Club ne pourra en cette hypothèse rembourser que les Frais de service et il appartiendra au Locataire de s'adresser directement au Propriétaire afin d'obtenir le remboursement de la Rémunération.

iii/. Événement de nature à empêcher la location :

En cas de survenance d'un événement susceptible d'empêcher la location du Véhicule réservé, cet empêchement doit obligatoirement et immédiatement être signalé à Rider Club par le Propriétaire dudit Véhicule. Si le règlement de la Rémunération a été versé au Propriétaire, ce dernier s'engage à restituer l'intégralité de ce règlement au Locataire. En

cas d'annulation, le Propriétaire s'engage à régler à Rider Club, les frais de dossier lié correspondant à location. Cette somme sera au besoin prélevée sur la Rémunération due au Propriétaire fautif pour sa prochaine location.

Les seuls cas permettant au Propriétaire d'être libéré de l'indemnité précitée lors de l'annulation d'une réservation sont les suivants :

- Panne ou accident immobilisant le Véhicule loué ;
- Maladie grave ou accident avec immobilisation et impossibilité de se faire représenter auprès du Locataire ;
- Décès.

L'appréciation par Rider Club du caractère légitime de l'annulation interviendra après transmission des justificatifs écrits visant les cas précités.

Toute annulation du fait du Propriétaire relève de sa seule responsabilité et le Locataire renonce à solliciter la moindre réparation ou indemnité auprès de Rider Club, ou bien à engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit. Le Locataire conserve la faculté de solliciter la réparation de ses préjudices directement auprès du Propriétaire.

#### **4.8 Mise en relation avec d'autres Utilisateurs en cas d'annulation de location**

i/. Principe de la mission de Rider Club :

Il est rappelé ici que la Société Rider Club n'assure pas un service de location de Véhicules. Elle permet uniquement de dynamiser la mise en relation de Propriétaires de Véhicules et de Locataires afin de permettre l'éventuelle location de ces Véhicules.

ii/. Limite de la mission de Rider Club :

Il est convenu par les Utilisateurs du service que Rider Club ne peut raisonnablement se voir imposer une obligation de résultat s'agissant de la sécurité des locations envisagées par les Utilisateurs. Il est en effet de la responsabilité de chaque Utilisateur du service Rider Club de respecter les engagements pris auprès des autres Utilisateurs.

Si une location est annulée par un Utilisateur, ce n'est qu'au titre de sa mission consistant à générer et maintenir une communauté d'Utilisateurs capables d'entretenir des relations de confiance que Rider Club s'efforcera de favoriser, sans pouvoir garantir un résultat, la mise en relation avec d'autres Utilisateurs susceptibles de valider une autre solution de location.

#### **4.9 Assurance**

Le véhicule que le locataire loue par l'intermédiaire de Rider Club est automatiquement couvert au titre des garanties suivantes :

i/ Les garanties dont bénéficie le locataire :

- Responsabilité Civile (sans franchise) - Défense pénale et recours suite à accident.

- Vol : A concurrence de la valeur d'expert déterminée au jour du sinistre et sans dépasser la valeur déclarée lors de l'enregistrement du véhicule sur Rider Club
- Garantie conducteur : A concurrence de 250.000 €
- Casque : 250 € maximum sans application de vétusté
- Dommages au véhicule avec franchise. Cette garantie est mise en œuvre lors de tous dommages accidentels subis par le véhicule.
- Le véhicule loué doit être muni d'au moins d'une des deux protections suivantes, obligatoires contre le vol :
  - Antivol homologué type U ou toute autre protection mécanique ou électronique agréés SRA.

Si au jour du sinistre, le propriétaire ne peut apporter la preuve que ces conditions sont remplies, l'indemnité due par l'assureur au titre de la garantie vol sera réduite de moitié en cas d'absence d'un antivol homologué de type U ou toute autre protection mécanique agréé SRA.

- Ses accessoires (les accessoires comme par exemple casque CE, casque homologué CE, sont couverts jusqu'à 250€ en cas de dommages ou de vol).
- Les accessoires du véhicule sont couverts à hauteur de 10% de la valeur à dire d'expert déterminée au jour du sinistre lorsqu'ils sont volés ou endommagés en même temps que le véhicule assuré.
- L'Assistance 24h/24 et 7j/7 : Remorquage jusqu'au garage le plus proche de la marque du véhicule. Prise en charge à hauteur de 200€ des frais de dépannage ou remorquage à l'exception des pièces de rechanges qui demeurent à la charge du bénéficiaire. [Consulter la police d'assistance](#)
- Incendie, forces : A concurrence de la valeur d'expert déterminée au jour du sinistre et sans dépasser la valeur déclarée lors de l'enregistrement du véhicule sur Rider Club. Casque : 250 € maximum sans application de vétusté
- Catastrophes naturelles.
- Catastrophes technologiques.
- Attentats.

Ces garanties sont souscrites auprès d'Allianz IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 991 967 200 €. Siège social : 1, cours Michelet-CS 30051- 92076 Paris la Défense cedex. 542 110 291 RCS Nanterre. Société soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, Place de Budapest-CS 92459- 75436 Paris cedex 09.

ii/ La franchise vient en déduction du montant des dommages (y compris le vol) subis par le véhicule de moto-partage assuré.

- Franchise contractuelle : de 1000€ à 3000€ en fonction de la cylindrée du véhicule
- Les Dispositions Générales d'Assurance sont disponibles directement sur le Site Rider Club ou bien à l'adresse suivante : <https://www.riderclub.fr/assurance>

iii/. Déchéance de garantie :

Les erreurs ou les falsifications affectant la saisie des données par les Utilisateurs peuvent entraîner une déchéance de garantie. Les Utilisateurs ne sauraient en cette hypothèse rechercher la responsabilité de Rider Club. Tout autant, le défaut de communication par le

Propriétaire de sa 1<sup>ère</sup> date de mise en circulation, de son immatriculation, de son nombre de kilomètres au compteur, de son bon entretien ou de sa valeur à neuf peut justifier une déchéance de garantie de la part de l'Assureur.

iv/. Annulation d'une réservation :

En cas de d'annulation d'une location par un Propriétaire ou un Locataire après souscription par ce dernier de l'assurance proposée par le Site, les règlements réalisés au titre de l'assurance du Véhicule pourront être remboursés sur présentation des justificatifs d'annulation. Les conditions de remboursement d'assurance seront identiques à celles demandées dans le cadre du remboursement des Frais de service.

v/. Déclaration de dommages :

En cas de dommages causés lors de la location, son traitement par l'équipe Rider Club et le cas échéant, par notre Assureur, exige que la déclaration et l'envoi des documents à fournir par le Propriétaire et le Voyageur soient transmis à Rider Club par mail ([contact@riderclub.fr](mailto:contact@riderclub.fr)) au maximum 24 (VINGT QUATRE) heures après les faits dans le cas où le véhicule est immobilisé suite aux dommages, ou 24 (VINGT QUATRE) heures après le retour du véhicule dans le cas où les dommages n'ont pas empêché la location de se poursuivre. Les déclarations se font uniquement au travers d'un formulaire de déclaration prévu à cet effet. En cas de dommages, chaque événement où le Locataire est responsable ou sans tiers identifié donnera lieu au paiement d'une franchise si le montant des dégâts est supérieur au montant de la franchise fixée par l'assurance, ou au paiement du montant des réparations si celui-ci est inférieur au montant de la franchise fixée par l'assurance. Le Locataire s'engage sans exception ni réserve à régler une franchise d'assurance par sinistre constaté. Cela peut entraîner le règlement de plusieurs franchises d'assurance pour une seule période de location. Le Locataire autorise expressément Rider Club à prélever sur son compte bancaire le montant des réparations pouvant correspondre à la franchise définie par l'assurance contractée sur la période de location (une ou plusieurs franchises selon le cas), ou au montant des réparations sur présentation d'une facture ou d'un devis. Dans le cas où le Locataire refuse de signer l'état des lieux ou n'a pas fourni les documents nécessaires à l'intervention de l'assurance en cas de dommages causés au Véhicule loué dans un délai de 24 heures précités après la survenance des dommages, un montant équivalent à celui d'une ou plusieurs franchises d'assurance pourra être prélevé et affecté au remboursement de ces dégradations avec un versement directement au Propriétaire. En cas de dommages responsables non couverts par l'assurance, Rider Club établira une procédure en fonction des éléments apportés par les documents envoyés par le Propriétaire et le Locataire. Cela peut entraîner le règlement des dommages responsables sous présentation de facture et seront déduits du dépôt de garantie de la location. Dans le cadre de la médiation exercée par Rider Club dans un cas de gestion de sinistre ou de litige, des frais de gestions de 49€ seront appliqués à la partie reconnue responsable.

vi/. Obligations du Propriétaire :

En cas de dommages causés au véhicule durant la location, le Propriétaire s'engage à la déclaration des dommages et à la transmission des documents demandés sous le délai présenté paragraphe 4.9-v et 4.9-vi

La déclaration de sinistre doit être communiqué à Rider Club dans un délai qui ne saurait être inférieur à 24 (VINGT QUATRE) heures avant la date de la prise d'effet de la location. Sous réserve de la bonne communication des documents et informations visés à l'article 4.4 – iii/, lesquels devront être actualisés et en cours de validité. Au risque également d'une déchéance de garantie, le carnet d'entretien ou tout autre justificatif du Véhicule peuvent être demandés. Une fois la responsabilité identifiée et la décision communiquée par Rider Club suite à l'étude du dossier, le Propriétaire s'engage à faire réparer le véhicule dans les meilleurs délais, ce délai ne pouvant excéder 15 jours suivant la décision dans le cas où le véhicule n'a pas de location programmée sur la plateforme Rider Club sur cette période. Dans le cas où le véhicule soit réservé à travers Rider Club sur la période mentionnée, le délai pourra s'étendre jusqu'à 1 mois après la décision.

En cas de dommage couvert par l'assurance et évalué supérieur à la franchise, le traitement de l'ouverture du dossier par notre partenaire Assureur exige que les documents et informations soient conformes à l'article 4.4

#### **Article 5. Droit de Propriété Intellectuelle**

La totalité des éléments présents sur le Site est la propriété pleine, entière et exclusive de la Société Rider Club ou de partenaires de la Société. Toute représentation, copie, reproduction, utilisation, distribution, affichage ou exploitation partielle ou totale d'un quelconque élément présent sur le Site par un procédé quelconque à l'aide de quelconque support est strictement interdite, sauf à disposer d'une autorisation préalable expressément délivrée par le Site ou la Société. La Société Rider Club a également la propriété pleine, entière et exclusive des photos et images ajoutées sur le site par nos utilisateurs. Le site se réserve ainsi le droit d'exploiter librement ces éléments. Tous les contenus, informations, dossiers et/ou logiciels présentés, contenus, mis à disposition, reproduits ou fournis sur le Site sont protégés par les lois françaises et internationales applicables en la matière. La Société Rider Club se dégage de toute responsabilité en cas de la violation de droits détenus par des tiers et perpétrée en raison d'une quelconque activité ou utilisation non-conforme du Site de la part d'un Utilisateur.

#### **Article 6. Données à caractère personnel et cookies**

Les données à caractère personnel collectées sur et par le Site font systématiquement l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de portabilité et de suppression des données le concernant. De tels droits s'exercent auprès du Site et par courrier électronique à l'adresse suivante : « [contact@riderclub.fr](mailto:contact@riderclub.fr) ». Le Site fonctionne notamment à l'aide de « cookies ». Ceux-ci sont uniquement destinés à fluidifier, améliorer et faciliter la navigation de l'Utilisateur sur et dans le Site. Lesdits cookies permettent de personnaliser l'ensemble des services proposés par le Site. Les cookies sont constitués de modules et de fichiers stockés sur le terminal informatique de l'Utilisateur. L'Utilisateur dispose de la faculté de désactiver ces cookies sur son logiciel de navigation Internet utilisé. Cependant, afin d'améliorer, de

faciliter et de maximiser la navigation sur le Site autant que l'ergonomie du Site, il est recommandé à l'Utilisateur de paramétrer l'ordinateur et le logiciel de navigation Internet afin d'autoriser l'utilisation de ces cookies. Les messages échangés entre Utilisateurs et les avis publiés volontairement par les Utilisateurs relèvent de leur propre responsabilité. Ils doivent satisfaire aux exigences de courtoisie et de bonne conduite mentionnés aux présentes Conditions Générales. Ils peuvent être supprimés librement par l'Utilisateur ou bien par les Administrateurs du site Rider Club sur demande légitime d'un Utilisateur justifiant du caractère abusif d'un commentaire. Les données peuvent

#### **Article 7. Loi applicable et Tribunaux compétents**

Les présentes Conditions Générales et les conventions conclus entre Propriétaires et Locataire dans le cadre de leur mise en relation par le Site sont soumises au droit français. Rider Club et les Utilisateurs conviennent de soumettre tout litige ou différend relatif à l'application et l'interprétation des présentes au Tribunal du domicile ou du siège du défendeur.

---

Dernière mise à jour le 07/08/2020

© 2020 – Rider Club